



## 16ème législature

<b>Question N° : 10534</b>	<b>De M. Guillaume Garot</b> ( Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Mayenne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Culture</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt;arts et spectacles</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Financement plancher des lieux labellisés Scènes de musiques actuelles (SMAC)	<b>Analyse &gt; Financement plancher des lieux labellisés Scènes de musiques actuelles (SMAC).</b>
Question publiée au JO le : <b>01/08/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>19/09/2023</b> page : <b>8309</b>		

### Texte de la question

M. Guillaume Garot attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur le financement des lieux labellisés Scènes de musiques actuelles (SMAC). Le label SMAC a été créé en 2010 avec pour objectif de diffuser les musiques actuelles dans leur acceptation la plus large et toute leur diversité. Le financement des SMAC par l'État est, depuis 2017, fixé à un minimum de 100 000 euros par lieu labellisé. Mais, dans un contexte post-attentats en 2015, qui a imposé de nouveaux impératifs de sécurité dans les salles, puis en 2020, avec la fermeture des salles pendant la crise sanitaire et une conjoncture aujourd'hui inflationniste, ce montant est devenu insuffisant pour assurer un bon fonctionnement des SMAC. Les coûts supplémentaires liés à l'inflation - en particulier en matière d'énergie - représentent, selon le Syndicat des musiques actuelles (SMA), une hausse des charges pour les SMAC allant de 15 à 20 %, entraînant une réduction des marges artistiques des SMAC, devenant même négatives dans certains lieux. Ces lieux labellisés ne disposant plus de moyens suffisants pour assumer leurs missions, certaines SMAC sont conduites, pour générer des ressources propres, à privilégier des propositions artistiques moins diversifiées, en opposition même à ce pour quoi elles ont été créées et alors que le ministère de la culture attend d'elles qu'elles s'investissent davantage dans la création. Afin que les SMAC puissent continuer à assurer les missions qui leur sont confiées au titre de leur labellisation, les représentants professionnels des musiques actuelles demandent à ce que le financement-plancher puisse être relevé à 200 000 euros par lieu dès 2024. Aussi, il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour permettre aux SMAC de continuer d'assurer leur mission de diffusion avec les moyens suffisants.

### Texte de la réponse

Le réseau des scènes de musiques actuelles (SMAC) est constitué de 92 lieux déployés sur l'ensemble du territoire, en zones urbaines et rurales. Il représente aujourd'hui un outil central de la politique culturelle du ministère de la culture en faveur des musiques actuelles. Face aux risques de concentration qui menacent une partie de ce secteur, les salles labellisées SMAC portent des ambitions de diversité artistique et culturelle. Les SMAC, comme l'ensemble du champ culturel, font face depuis 2020 à une succession de crises. Dès 2020, l'État s'est engagé massivement pour accompagner les professionnels de la musique avec des mesures nouvelles et des crédits exceptionnels de soutien reversés pendant la crise sanitaire (2020 et 2021) soit par le réseau des directions régionales des affaires culturelles, soit par l'établissement public du ministère de la culture, le centre national de la musique. Puis, face à la hausse des coûts de l'énergie, l'État a rapidement mis en place un certain nombre de



mesures d'aides transversales dont ont pu bénéficier les SMAC (bouclier tarifaire, prix garantis, amortisseur électricité...). Des dispositifs exceptionnels ont également été alloués en février 2023 par le ministère de la culture à certaines structures particulièrement impactées par la hausse des coûts énergétiques. Si le contexte budgétaire est peu propice à des augmentations généralisées, il est nécessaire de repenser collectivement les missions et les modèles économiques des lieux labellisés et notamment des SMAC. À cet effet, un séminaire de réflexion regroupant une soixantaine d'acteurs qui interagissent avec ce label (professionnels, réseaux, artistes, élus) s'est tenu les 5 et 6 Juin dernier, sous l'égide du ministère de la culture. Ces réflexions enrichiront le plan d'action de la direction générale de la création artistique : « Mieux produire et mieux diffuser, un projet pour le spectacle vivant » et permettront de dégager des priorités d'actions à mieux accompagner. Le ministère de la culture, en dialogue avec les collectivités territoriales, restera attentif à ce réseau sans équivalent au niveau international et essentiel au maintien de la vitalité et de la diversité des propositions artistiques en musiques actuelles.